



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT

Absents excusés : Y. RHODDE

Procuration : Y. RHODDE (proc. S. BONIN)

Secrétaire : M-J JACQUIER

Conseiller suppléant présent : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Mme Godrie Sophie souhaite une explication complémentaire sur la désignation du locataire du logement au-dessus de la mairie et les raisons de non-sollicitation de la commission « actions sociales » sur ce sujet. Le maire rappelle que la décision a été prise en concertation avec les adjoints après examen des dossiers reçus. Les deux critères principaux retenus étant la solvabilité du locataire et les nuisances potentielles pouvant impacter aussi bien le locataire que la mairie. De plus, le souhait de permettre à des anciens du village de pouvoir rester dans celui-ci, suite à un accident de la vie, a été un point majeur de la décision. Enfin, il rappelle que la décision a dû être prise pendant une période de congé estivale, dans des délais très courts, difficilement compatible avec une mobilisation de commission. Enfin, il signale que les travaux ne sont toujours pas totalement terminés et qu'il était nécessaire d'avoir un locataire capable de comprendre et supporter les aléas. À la suite des explications données, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC concernant le bien sis 38 route de Dijon

Il a été demandé à l'établissement public foncier Doubs BFC un portage foncier pour l'acquisition de la maison sise 38 route de Dijon.

Le conseil avait déjà décidé de confier ce portage à l'Etablissement Public Foncier et il convient maintenant de signer la convention et de poursuivre les démarches.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à signer tous les actes permettant les démarches avec l'EPF.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

2) Modification de la convention compétence CEP du SICECO

Il a été demandé par le SICECO, à la commune de Thorey en Plaine, la modification de la convention compétence « Conseil en Énergie Partagée ».

Le Maire rappelle que la commune a déjà fait appel au conseiller en énergie partagée afin d'évaluer la qualité énergétique des bâtiments publics. La modification proposée par le SICECO vise à modifier les modalités financières de cette compétence en introduisant une cotisation annuelle payable uniquement si la collectivité fait appel au CEP. Afin de régulariser la position de la collectivité, un avenant doit être signé.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

3) Mise en place d'une zone bleue

Le Maire rappelle que la réalisation de la maison de santé, du centre de vision, du transfert de la pharmacie centrale a créé une bipolarité commerciale dans le village qui vient renforcer les activités commerciales et les services existants sur le secteur. A ce développement économique s'ajoute un développement urbanistique

constitué de 12 logements et plusieurs parcelles sous gestion privée. Cette densification a été anticipée avec la création d'un parking de 32 places à la MSP, de places de parking et de garages pour les logements et plusieurs places de stationnement le long de la RD 968 qui sont en cours d'aménagement. Cependant, le maire précise qu'il convient de limiter le phénomène de « voitures ventouses » qui empêche le bon fonctionnement du stationnement et de permettre ainsi aux clients des commerces de la zone et aux patients de se garer sereinement. Pour cela, il propose de passer en zone bleue les stationnements de la place de l'Orme Sully, les places le long de la RD 968 situées entre les feux rouges et la mairie ainsi que le parking de la maison de santé. Le stationnement sera limité à 2h tous les jours de la semaine et entre 9h et 19h. Aucune condition sera appliquée pour le week-end. Le maire précise que des disques de stationnement seront, pendant quelques temps, mis à disposition gratuitement des habitants et des commerçants et que cette mesure sera évaluée et pourra être ajustée en fonction des retours des acteurs.

Après échanges et discussions, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, des membre présents et représentés, soit 15 voix.

4) Mise en place de toilettes sèches au City-Stade

Les adjoints à la vie sociale et aux finances ont étudié la possibilité d'installer des toilettes sèches au niveau du city-stade. Pour cela, ils ont pris contact avec d'autres communes ayant réalisées des projets similaires. De plus, l'opération pourrait être subventionnée à hauteur de 80%. Ce système alliant à la fois simplicité d'installation et d'utilisation, écologie et pérennité permettrait d'avoir accès à des toilettes publiques dans un lieu de plus en plus fréquenté. Le coût pour la collectivité est estimé à moins de 5000 euros. Une étude plus précise doit être mise en œuvre. Mme K. CHEDAL et M. S. BONIN sont chargés de mener à bien le projet.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de poursuivre le projet et d'autoriser le maire à poser toutes demandes de subventions permettant la mise en place de toilettes sèches sur l'espace du city-stade.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

5) Décorations de Noël et Mise en place du Concours des illuminations

Le Maire propose que les illuminations de Noël soient installées malgré la sobriété énergétique qui s'impose à tous. Il précise que la période actuelle est suffisamment anxiogène et morose et fait déjà suite à une crise sanitaire qui a profondément perturbée les relations sociales. Il pense qu'il est nécessaire de donner un peu de gaieté à ce climat parfois déprimant. Il tient à indiquer que Noël fait partie de la culture française, que c'est une fête familiale qui émerveille les enfants mais pas seulement. Il précise aussi que les illuminations sont des éléments d'attractivités économique et commerciale pour les commerçants installés dans le village. Il rappelle que toutes les décorations sont en technologies led et sont donc peu énergivores. Sur la période cela représentera une dépense de moins de 150 euros. L'enjeu n'est donc pas financier mais peut être mal compris au moment où il est demandé de faire des économies d'énergie. Dans cet état d'esprit, il propose de diminuer la période d'éclairage du premier week-end de décembre à la fin du premier week-end de janvier soit environ un mois.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité ces propositions.

De plus, il est proposé, malgré le succès l'année dernière, que le concours des illuminations et décorations des maisons se réalise tous les deux ans et donc d'organiser le prochain en 2023.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité cette temporalité.

6) Informations et questions diverses

a) Aménagement de la traversée de la RD968 phase 3

Les travaux ont commencé mi-octobre pour une durée de quelques semaines. Un alternat de la circulation a été mis en place par des feux tricolores pour permettre le bon déroulement de la circulation malgré des périodes d'attente au feu durant les heures de pointes.

b) Travaux Maison de Santé

Après deux premières phases d'ouverture, une troisième a été réalisée avec comme praticiens :

- ✓ Une diététicienne,
- ✓ Deux psychologues,
- ✓ Une hypnothérapeute et un sophrologue,
- ✓ Une dentiste,
- ✓ Une orthophoniste.

Pour rappel, les professions déjà installées au sein de la Maison de Santé :

- ✓ Trois médecins généralistes
- ✓ Un cabinet de deux infirmières
- ✓ Une ostéopathe
- ✓ Un orthopédiste-Orthésiste-Podologue
- ✓ Un kinésithérapeute

Inauguration prévue le vendredi 16 décembre 2022.

c) Ouverture de la Clinique Vétérinaire au 30 Route de Dijon

La Clinique Vétérinaire « MOVING VET » a ouvert ses portes le 10 octobre dans les locaux de l'ancien Cabinet Médical où exerçait le Docteur VIAUD, qui a rejoint la Maison de Santé.

Celle-ci s'implantera définitivement au 2 rue Neuve, à la place de l'actuelle pharmacie, quand celle-ci aura rejoint à son tour ses nouveaux locaux situés à la Maison de Santé.

d) Préparation de la cérémonie du 11 novembre

Les anciens combattants sont conviés à cette cérémonie. Une gerbe sera déposée par le Conseil Municipal et des œillets seront déposés sur le monument par les enfants du village. La cérémonie se déroulera à partir de 10h30 au square du souvenir.

e) Travaux commune et écoquartier

Jean-Jacques Vigot fait part des divers travaux en cours sur la commune et notamment sur le secteur de l'écoquartier avec la mise en place des espaces verts. Les places du midi seront réalisées courant novembre.

L'enfouissement des lignes de la rue du Bois se poursuit jusqu'en fin d'année.

Concernant l'installation de la fibre, celle-ci a été récemment installée aux écoles ainsi qu'à la Mairie.

f) Personnel communal

Jean-Jacques VIGOT fait part de l'arrivée de William RUFENACHT en tant qu'apprenti jardinier paysagiste, auprès de Félicien KUS, agent technique communal, son tuteur.

La commune a également procédé au recrutement en contrat PEC de Monsieur Abdelmajid BENBACHIR en tant qu'employé technique polyvalent, aux côtés de Félicien KUS et de William RUFENACHT.

g) Semaine bleue

Karine CHEDAL fait part du bilan du spectacle de clôture de la semaine Bleue qui a eu lieu le dimanche 09 octobre 2022 à l'auditorium.

Les inscriptions ont eu beaucoup de succès, la totalité des places a été distribuée et des places supplémentaires ont été demandées, soit 25 places.

h) Spectacle Arts et Scènes

Dans le cadre du festival « Arts et Scènes », un concert de la « Cabane à Frites » a eu lieu le samedi 08 octobre 2022 à la salle polyvalente. Celui-ci a rassemblé beaucoup de monde, habitants comme extérieurs. L'APE s'est joint à cette manifestation en proposant une buvette et de la restauration rapide avant et pendant le concert.

i) Accueil de l'Auteure Mary White à la bibliothèque

Le jeudi 06 octobre 2022, la bibliothèque municipale a accueilli une auteure locale, Mary White, pour un temps d'échange autour de ses écrits ainsi que la possibilité d'achats de ses œuvres.

j) Préparation du Repas des Aînés

Karine CHEDAL fait part de la préparation du repas des aînés qui aura lieu le dimanche 27 novembre à midi, pour les personnes ayant au minimum 70 ans. Un repas autour d'une animation musicale est prévue.

k) Bilan spectacle du 24 septembre 2022

Dans le cadre du festival « L'été culturel dans les Médiathèques », un spectacle « Madame Zazie fait son cirque » s'est déroulé le 24 septembre 2022 à 16 h à la salle polyvalente. Un spectacle destiné au jeune public. Beaucoup plus de monde que prévu est venu assister à cette représentation.

l) Rentrée scolaire et Aide aux devoirs

Karine CHEDAL fait part du bilan de la rentrée scolaire dans les écoles ainsi que de l'organisation de l'aide aux devoirs.

Cette formule consiste à ce que des bénévoles mettent leur temps au profit d'un ou de plusieurs élèves, le soir après l'école afin d'aider les enfants sur leurs devoirs et leurs difficultés.

m) Marché gourmand et droit de place

Sébastien BONIN fait part du bilan du Marché gourmand, qui a lieu le jeudi, tous les quinze jours, sur la Place de l'Orme de Sully

Un marché qui ne voit pas beaucoup de monde le fréquenter, au désespoir des commerçants, de moins en moins nombreux.

n) CMJ

Sébastien BONIN fait part des inscriptions au Conseil Municipal des Jeunes. Une seule inscription a été enregistrée depuis la distribution des flyers dans les classes et de la parution du message sur les panneaux lumineux, aux entrées et sorties du village. Nous lançons un appel à la jeunesse pour s'investir au sein du conseil municipal des jeunes.

o) Téléthon édition 2022

Sébastien BONIN fait part du projet d'organisation du Téléthon édition 2022, ordinairement organisé par le CMJ, en sous-effectif cette année.

p) Recensement de la population

Le maire rappelle que le recensement de la population par l'INSEE se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Il explique les enjeux de la détermination de la population légale à savoir par exemple la connaissance sociologique du territoire, ses logements, les modalités de déplacements domicile-travail... Il signale que c'est très important pour l'établissement de la contribution de l'État au budget de la commune via la dotation globale de fonctionnement de la collectivité mais également pour bien anticiper les équipements nécessaires dans le village. Sur proposition du Maire, un coordinateur communal en la personne de Mme Marie-Josèphe Jacquier. Deux agents recenseurs sont en cours de recrutement afin d'assurer la collecte. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 04 novembre 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 04 novembre 2022

